Centre Nautique Crozon-Morgat

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – Mise à jour : Décembre 2025

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des stages, locations et séjours organisés par le Centre Nautique de Crozon Morgat (CNCM). Toute inscription implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.

## 2. CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

### 2.1. Âge et Natation

Les activités sont ouvertes à toute personne âgée d'au moins 4 ans révolus, en bonne condition physique.
Conformément à la réglementation des Accueil Collectif de Mineurs (Arrêté du 25 avril 2012), le pratiquant (ou son représentant légal) certifie :

- **Pour toutes les activités (sauf Surf) :** Savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger (test d'aisance aquatique). Exception faite des enfants de moins de 6 ans (Mousse) qui ne sont pas soumis à cette obligation.
- **Pour le Surf :** Savoir nager au moins 50 mètres.

### 2.2. Aptitude Physique et Santé

- **Pour les mineurs :** Le représentant légal atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FFvoile ou FFCK ou FFS transmis par le CNCM. Si toutes les réponses sont négatives, le certificat médical n'est pas requis. En cas de réponse positive, un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication est obligatoire.
- **Pour les majeurs :** Le stagiaire atteste être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques.
- **Engagements :** Le pratiquant s'engage à déclarer tout traitement médical ou pathologie (asthme, allergies, etc.) au responsable du stage. Il autorise le CNCM à faire prodiguer les soins médicaux d'urgence nécessaires en cas d'accident.

## 3. INSCRIPTION ET PAIEMENT

### 3.1. Tarifs

Les prix sont définis par la grille tarifaire en vigueur affichée à l'accueil et sur le site web. Ils comprennent l'encadrement et le prêt du matériel.
Sont facturés en supplément et obligatoirement (sauf si déjà acquis pour l'année en cours) :

- L'adhésion au club.
- La Licence Fédérale (Passeport Voile ou Licence Club).

### 3.2. Modalités de paiement

- **En ligne :** Paiement sécurisé via SYSTEMPAY (Banque Populaire) pour les stages, séjours et le Point Location.
- **Sur place :** Carte bancaire, espèces, chèque, virement, chèques vacances (ANCV et ANCV Connect), coupon sport ANCV.
- **Validation :** Toute réservation en ligne nécessite le paiement intégral de la prestation pour être validée. Un e-mail de confirmation est envoyé automatiquement.

### 3.3. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. **Toute inscription est donc ferme et définitive.**

## 4. RÉDUCTIONS

Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. En cas d'inscription multiple, la réduction s'applique sur le stage le moins cher.

- **Réduction Famille (Lien de parenté direct) :** 10 % sur le prix du stage (hors licence/cotisation) à partir du 2ème stage, et 20 % dès le 3ème stage. (Non applicable sur les balades, formations et Point Location).
- **Internat :** 10 % à partir de la deuxième semaine réservée.
- **Parrainage Internat :** 10 % pour le parrain (applicable sur un séjour, non cumulable).
- **Point Location :**
  - 20 % offerts sur la location si un enfant est inscrit en stage au CNCM la même semaine.
  - **Opération "Clean ta crique" :** Une remise de 20 % est offerte sur une prochaine location si le client ramène des déchets collectés sur les criques ou rochers de l'anse de Morgat.

## 5. ANNULATION, MODIFICATION ET INTERRUPTION

### 5.1. Modification ou annulation du fait du client

Sauf souscription à l'assurance-remboursement optionnelle (voir art. 6.2), les conditions suivantes s'appliquent :

- **Plus de 15 jours avant le début du stage :** Le changement de stage est possible sous réserve de disponibilité. En cas d'annulation pure et simple, des frais de dossier de **40 € par stage** seront retenus (les frais de licence et d'adhésion restent acquis au CNCM).
- **Moins de 15 jours avant le début du stage :** Aucun changement, aucun remboursement ni avoir ne sera effectué, quel que soit le motif.

### 5.2. Annulation ou modification du fait du CNCM

Le CNCM se réserve le droit d'annuler ou de modifier un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou pour des raisons de sécurité.

- Si aucun stage de substitution ne convient au client, les sommes versées seront intégralement remboursées (hors licence si déjà émise).
- En cas d'interruption d'un stage en cours (hors météo), le remboursement se fera au prorata des séances non réalisées.

### 5.3. Météo et Sécurité

La voile est une activité de pleine nature dépendante des conditions météorologiques. **La suspension des cours pour mauvais temps ou impératifs de sécurité ne donne lieu à aucun remboursement ni report.** Des activités de remplacement (théorie, nœuds, jeux à terre, environnement) seront organisées pour assurer la continuité pédagogique.

## 6. ASSURANCES ET LICENCES

### 6.1. Licence FFVoile, FFCK et FFsurf et Assurances Fédérales

La délivrance d'une licence (Passeport Voile ou Licence annuelle) est obligatoire. Elle inclut :

- **Responsabilité Civile (RC) :** Couvre les dommages causés aux tiers.
- **Individuelle Accident (IA) :** Couvre les dommages corporels subis par le pratiquant. Le stagiaire reconnaît avoir été informé de l'existence de cette garantie et des montants d'indemnisation prévus par le contrat fédéral (consultables sur ffvoile.fr). Il lui appartient de souscrire une assurance complémentaire s'il juge ces garanties insuffisantes.

### 6.2. Assurance Annulation (Optionnelle CNCM)

Une assurance "Remboursement" facultative est proposée par le CNCM lors de l'inscription. Elle permet, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, décès d'un proche, convocation examen...), d'être remboursé des sommes versées en cas d'annulation avant le stage ou au prorata des jours manqués.
Sans cette assurance, les dispositions de l'article 5.1 s'appliquent strictement.

### 6.3. Matériel personnel

Le CNCM décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel personnel (lunettes, bijoux, appareils électroniques, vêtements...) dans les locaux ou durant l'activité.

## 7. VIE PRIVÉE ET DROIT À L'IMAGE

### 7.1. Données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre inscription. Conformément à

la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

### 7.2. Droit à l'image

Sauf avis contraire écrit de votre part signalé lors de l'inscription, vous autorisez le CNCM à utiliser, à titre gratuit, les images (photos/vidéos) réalisées pendant les stages pour ses supports de communication (brochures, site internet, réseaux sociaux), sans limitation de durée. Les photos ne sont pas contractuelles.

## 8. RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Toute réclamation relative au déroulement d'une prestation doit être adressée au Responsable du CNCM par courrier ou e-mail, accompagnée des justificatifs.
À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site : www.mtv.travel.